

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1902)
Heft: 5

Rubrik: Assemblée générale du 4 décembre 1902, petite salle de l'Institut
Autor: Groscurin, Louis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

**Assemblée générale du 4 décembre 1902, petite salle
de l'Institut.**

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

MM. Henri Mercier, professeur au Collège, et Ed. Claparède, privat-docent à l'Université, sont reçus membres de la Société.

La démission de M^{me} Lina Glatz est acceptée. M. et M^{me} Sigg ont demandé leur démission pour la fin de l'année. Une démarche sera faite afin d'engager ces deux sociétaires à revenir sur leur décision.

M. le Président propose que nous complétions la revision de nos statuts par l'adjonction de la disposition finale suivante :

« Toute demande de revision des statuts doit être adressée par écrit au Comité. Elle ne sera mise en discussion en assemblée générale qu'après avoir été communiquée aux sociétaires par la voie du Bulletin. » (Adopté à l'unanimité.)

Il nous fait ensuite une analyse du rapport que M. Guex, délégué à l'Exposition universelle de Paris, vient d'adresser au Conseil fédéral, et dont l'auteur nous a envoyé un exemplaire.

Ce bel ouvrage, de 351 pages in-quarto, orné de nombreuses illustrations, offre une foule de renseignements heureusement choisis sur les écoles enfantines, primaires, professionnelles, sur les organisations scolaires des divers pays qui garnirent les galeries consacrées à l'éducation et à l'instruction dans cette admirable synthèse que fut l'Universelle de 1900.

Directeur des Ecoles normales de Lausanne, M. Guex a étudié avec un soin particulier tout ce qui concerne la préparation du corps enseignant. Cette partie de son rapport est du

plus haut intérêt. Afin de présenter une vue générale de cette question si importante, il élargit le cadre de son étude et y fait entrer l'Allemagne et la Suisse qui ne participèrent pas à l'exposition pédagogique.

Le tableau d'ensemble qui se déroule sous les yeux du lecteur de l'ouvrage de M. Guex laisse l'impression que les nations civilisées, entraînés dans une marche incessante vers le mieux, luttent de vitesse pour perfectionner les institutions scolaires, pour rendre l'instruction publique toujours plus adéquate aux besoins de notre époque. Comme nous le disait dernièrement M. Rosier, la Suisse ne doit pas se reposer sur ses lauriers, si elle veut se maintenir à la place honorable qu'elle a occupée jusqu'ici.

M. *Mégard*, président de la Commission de soirée nous entretient de ce qui s'est fait en vue de la célébration du 3^{me} centenaire de l'Escalade et du 35^e anniversaire de la fondation de notre Société. Les deux commissions que nous avons nommées ont fusionné en décidant de supprimer la soirée. Le succès de notre banquet d'après-demain est assuré; on le doit en grande partie à l'élan que M. Baatard a su donner à cette manifestation. M. *Mégard* termine en adressant aux indécis un pressant appel.

2° L'enseignement de la grammaire française à l'école primaire.

M. *Dubois* introduit le sujet en ces termes :

« Il ne faut pas séparer l'étude des mots de celle de la phrase ».

Ce principe pédagogique, énoncé par feu M. l'inspecteur *Dussaud*, dans la préface du Livre I du Cours de langue maternelle, est à la base de notre programme de grammaire.

Dans les deux premières années, lorsque l'enfant n'exprime que bien difficilement les idées suggérées par ce qu'il voit, pas de livre de grammaire. Dans les lectures, remarques sur la nature des mots, sur le nombre et le genre des noms, sur les formes verbales les plus usuelles, etc. : voilà pour la première année. Dans la seconde, l'étude de la grammaire, un peu plus développée, se fait encore uniquement au moyen de la leçon de lecture.

A partir de la 3^e année, le livre de langue maternelle est employé. Alors commence une étude plus systématique des

diverses sortes de mots. On étudie la proposition simple, les propositions ayant plusieurs sujets et plusieurs compléments et tout naturellement les règles élémentaires de la ponctuation. L'étude de la phrase se poursuit en 4^e année par de nombreux exercices oraux d'analyse, en 5^e par l'étude des propositions subordonnées dans les cas simples, et en 6^e, par des exercices sur la concordance des modes et des temps. Parallèlement à l'étude de la phrase, la conjugaison se développe d'une façon lente et méthodique.

Si ce programme est peut-être susceptible de quelques améliorations en certaines de ses parties, l'ensemble en est assez rationnel.

Et maintenant, comment enseignons-nous la grammaire ?

S'il existe, sur certains points de détail, des divergences d'opinion, les mêmes principes sont partout à la base de cet enseignement.

Nous allons du connu à l'inconnu en faisant déduire d'exemples nombreux l'objet de la leçon. Nous associons ainsi les enfants à la création du langage, en donnant, comme dit le Père Girard, « aux jeunes penseurs l'encourageant plaisir d'avoir trouvé quelque chose. » Nous n'employons que des expressions correspondant à des choses vues ou dont les enfants ont une idée bien nette ; nous choisissons des exemples aussi intéressants, instructifs et éducatifs que faire se peut. Les leçons de lecture, les exercices d'éducation, qui aident puissamment à l'étude de la syntaxe et de la composition, sont pour nous de précieux auxiliaires.

Certes aucune branche de notre enseignement n'exige une préparation aussi minutieuse et soigneusement ordonnée, un labour aussi opiniâtre. C'est qu'il ne s'agit pas seulement d'apprendre à l'enfant quelques règles ; il faut l'exercer à penser et l'habituer à s'exprimer avec clarté et correction.

Sommes-nous bien récompensés d'un pareil effort ? ou plus exactement, notre enseignement laisse-t-il une empreinte profonde et durable ? les connaissances acquises sont-elles assez précises pour faire un bagage suffisant à celui qui sera mis en apprentissage en sortant de l'école primaire ?

Ainsi que le dit M. Gaston Paris, « la langue est un instrument de communication entre ceux qui s'en servent et, quand on s'en sert correctement, on est d'une part plus sûr d'être compris, et d'autre part on jouit d'une estime qui augmente

la valeur sociale. Une faute de français, une faute d'orthographe même disqualifient ; il faut donc les éviter, il faut parler et écrire correctement. »

Ceux d'entre nous qui ont été appelés à donner des cours aux jeunes gens ayant quitté, même depuis peu d'années, l'école primaire, ont constaté le plus souvent une connaissance très imparfaite et parfois une ignorance complète des principes de la grammaire.

A qui ou à quoi devons-nous attribuer ces résultats peu brillants ? Est-ce à nous, institutrices et instituteurs ? Je réponds : Dans une bien faible mesure en tout cas. Les coupables sont nos manuels de grammaire, les deux livres de « langue maternelle ».

Feu M. l'inspecteur Dussaud les avait conçus dans un esprit très louable de progrès, sous l'influence des idées élevées du P. Girard, et en quelque mesure, il a atteint son but en nous acheminant vers un enseignement meilleur de la langue maternelle. Mais le cours du P. Girard présente dans toutes ses parties un heureux enchaînement, et l'auteur « en admettant que le nombre des exemples, qui est très considérable, pourra être diminué, recommande expressément de ne rien omettre, de ne rien déranger dans la série des exercices, attendu que la progression de l'enseignement en souffrirait et que son but ne serait pas atteint. »

En abrégeant le cours, M. Dussaud a rompu la gradation des exercices et fait perdre à l'ouvrage son caractère essentiel. Puis le maître devant donner sa leçon au tableau, à quoi peuvent bien servir ces développements très longs, que l'élève n'aura jamais le courage de suivre jusqu'au bout et qui sont très souvent, surtout dans la deuxième partie, entachés d'obscurités ? Ils sont inutiles, je dirai nuisibles même, et rendent l'emploi de la grammaire très difficile.

Il serait urgent, ou de revoir et transformer le cours de langue maternelle, ou d'adopter une autre grammaire.

Je voudrais n'y voir que les règles fondamentales, exprimées de façon brève et claire, suivies d'exercices nombreux, à phrases courtes, permettant d'appliquer un grand nombre de fois la même règle en peu de temps. La grammaire Larive et Fleury réaliserait assez bien ce que j'entends.

N'ayant eu que très peu de temps pour préparer ce petit travail, j'arrête là l'introduction qui m'a été demandée, en

vous remerciant, chers collègues, de l'attention dont vous avez bien voulu m'honorer. (*Applaudissements.*)

M. le *Président* remercie M. Dubois de la bonne grâce avec laquelle il a accepté sa tâche, malgré le peu de jours qu'il avait au-devant de lui.

La discussion est ouverte.

M^{me} *Tissot* trouve le travail de M. Dubois bien pensé. Une raison prépondérante des déficits actuels de l'enseignement du français réside dans la multiplicité des branches que nous enseignons. Il y a eu dernièrement, sur l'initiative de M^{me} *Maerky*, une assemblée de dames, qui a reconnu que nous n'avions pas le temps suffisant pour venir à bout du programme de français. En cinquième année, par exemple, le programme de couture comporte 5 heures. Le programme d'arithmétique est aussi bien chargé pour des élèves qui, parfois, connaissent à peine les quatre règles. La géométrie est difficile pour les jeunes filles, car elles n'ont pas fait de travaux manuels. Nous avons 14 leçons d'allemand comprenant 400 mots. Que reste-t-il pour le français? Le chant a été augmenté. On a critiqué les examens qui fatiguent; or, maintenant, on n'indique qu'à la veille de l'examen les deux ou trois branches sur lesquelles rouleront les épreuves, en éliminant parfois le français. Tout cela exige un travail formidable qui ne tient pas un compte suffisant de la branche fondamentale. Quant au manuel actuel, il est mauvais et il faudrait commencer par nous doter d'une grammaire qui fût à la portée des enfants.

M. le *Président* demande si, comme le pense M. Dubois, le programme peut être considéré comme bon dans ses grandes lignes.

L'assemblée, sur la proposition de M^{me} *Tissot*, répond par un vote affirmatif.

M^{lle} *Métral* se déclare d'accord avec M^{me} *Tissot* sur la question de l'insuffisance du temps et sur les déféctuosités de la grammaire en usage, tout en estimant qu'un manuel de cette nature ne doit pas être, quel qu'il soit, utilisé en première année.

M. *Rochat* estime que la grammaire *Dussaud* est confuse, la première partie surtout. Il faudrait cependant que nous pussions nous passer de manuels étrangers; *Larive* et *Fleury* ont des exemples mal choisis parfois. La meilleure solution con-

sisterait à améliorer la grammaire Dussaud. Une commission pourrait en être chargée.

Des voix : Il y en a une !

M. *le Président*. Elle n'a pas été prise dans la Société !

M. *Favre*, Léon. Mais si ! M. Mercier en est président.

M. *le Président*. C'est celle de la conjugaison !

M. *Martin*, Edmond, parlant pour les écoles de la campagne, dont les élèves doivent étudier par eux-mêmes plus qu'ailleurs par le fait de classes à plusieurs degrés, déclare que la grammaire en usage est absolument défectueuse. On ne peut l'améliorer. Le mieux est de la supprimer.

L'assemblée, dans un vote unanime, reconnaît que la grammaire Dussaud ne satisfait pas aux exigences de l'enseignement.

M. *Rochat* persiste à penser que nous pouvons améliorer l'ouvrage en question en gardant sa méthode ; il faut élaguer, éclaircir d'une part, et d'autre part ajouter des exercices dans le corps du livre, surtout pour la conjugaison, apporter plus d'ordre dans l'examen des différentes espèces de mots. Ce manuel a peut-être subi dans une trop forte mesure l'influence de la méthode « concentrique ».

M. *Coutau* estime le livre mauvais, sinon pour le maître, du moins pour les élèves. On ne peut transformer ce livre qui, comme l'a dit M. l'inspecteur Munier, est diffus, confus et touffu.

M. *Charvoz* emploie depuis 12 ans l'ouvrage incriminé, en 3^{me} et 4^{me} années ; il l'a fait en maugréant sans cesse sur le moyen d'enseignement dont on nous a dotés, et il conclut à la suppression de ce « charabia ».

M. *le Président* rappelle qu'au moment de l'apparition de la grammaire Dussaud on caressait l'espoir que cet ouvrage ferait son chemin même en France ! M. le conseiller d'Etat Richard répondit un jour à quelqu'un qui se plaignait de cette grammaire : « Mais c'est la Société pédagogique elle-même qui l'a recommandée ! » Il ne faut pas s'en étonner, pour peu que l'on songe au flux et au reflux des idées pédagogiques. Tantôt, tenant compte du peu de temps dont dispose l'école primaire, l'on veut mettre de la perspective dans le programme, y réserver des premiers plans pour les branches que l'on considère comme essentielles ; tantôt, quittant ce point de vue, on ramène tout sur une même ligne. Il en est de même de l'ordre des études. Ce qui est fâcheux, c'est que nous ayons admis l'excellence de la méthode concentrique précisément au moment

où les Allemands commençaient à en avoir assez. Cette méthode convient à certaines branches, à l'histoire et aux mathématiques, par exemple, mais elle n'est pas applicable à tout, et il faut se garder d'en faire un système absolu.

On est en droit de supposer que la France n'est pas en arrière en fait de grammaires élémentaires ; le plus simple, pour le moment, serait de choisir celle qui se rapprocherait le mieux de ce que nous voudrions.

Mise en votation, la proposition de M. Rochat, tendant à se rallier à une transformation de la grammaire Dussaud, est repoussée.

La suppression de ce manuel est demandée à la presque unanimité.

L'assemblée discute ensuite le caractère que doit avoir une grammaire élémentaire bien comprise.

M^{me} Tissot et M. Dubois demandent peu de règles, mais précises et beaucoup d'exercices.

Cette manière de voir fait l'objet d'une votation qui rencontre une adhésion unanime.

Une discussion s'engage sur l'ordre de présentation des différentes espèces de mots.

M. le Président indique comme tout naturel celui qui suit l'évolution du langage chez l'enfant.

M. Rochat constate à ce propos que la grammaire Dussaud, qui vient d'être condamnée, s'inspirait de cet ordre.

M. Dubois répond que toutes les grammaires françaises en font autant. Il est évident que tous les livres peuvent servir ; il en est d'eux comme des serviteurs ; mais ils servent plus ou moins bien.

3^o Propositions individuelles.

M^{lle} Métral voudrait que MM. les membres de la Commission scolaire tinsent mieux compte des discussions de la Société pédagogique. Cette Commission pourrait demander une simplification du programme qui viendrait en aide à l'enseignement du français.

M^{me} Tissot voudrait une représentation plus nombreuse du corps enseignant primaire à la Commission scolaire. Avant leur mise en vigueur, les programmes devraient être soumis aux fonctionnaires chargés de les appliquer. La commission du français qui siégea il y a trois ans a vu mettre ses rapports au panier, après avoir été méchamment attaquée. On n'a pas

tenu compte à ce moment d'une pétition de 80 dames, demandant une modification dans les dispositions touchant l'âge d'entrée des élèves en première année.

Nous ne sommes donc pas suffisamment représentés.

M. *le Président* fait remarquer que dans la Commission scolaire, comme ailleurs, ce n'est pas le nombre qui a le plus d'influence c'est avant tout la valeur des arguments présentés. Demandez d'abord, ainsi que l'ont fait MM. Sigg et Baatard, que les séances de la Commission scolaire soient publiques; chacun pourra savoir alors ce qui s'y passe et critiquera, s'il y a lieu, en connaissance de cause. Au surplus, que ceux qui veulent se renseigner consultent les procès-verbaux; ils verront si les intérêts de l'enseignement primaire ont été, oui ou non, défendus, et par qui. Il ne faut pas oublier que la Commission scolaire n'a pas le droit d'initiative. Si les régents primaires veulent faire entendre directement leur voix sur une question, ils peuvent demander leur réunion en assemblée plénière, sous la présidence du chef du Département.

M. *Favre, Léon*, trouve que le rouage des séances plénières est trop lourd à manœuvrer. Nous devrions avoir une représentation distincte comme société, puisque nous nous vouons à l'étude des questions scolaires.

M. Favre demande à M. Piguët-Fages, député, de bien vouloir examiner ce qui pourrait être fait dans ce sens.

M. *Piguët-Fages* admet que la proposition est légitime. Il reste à sonder le Conseil d'Etat pour connaître ses intentions. La Commission scolaire n'a pas les responsabilités qui incombent au pouvoir exécutif, et celui-ci ne pourrait admettre une majorité formée en dehors de lui. Dans les commissions de la Ville, les commissions de 20 membres n'en ont que 9 qui ne soient pas nommés par la Municipalité. Il semble à l'honorable député que MM. les inspecteurs sont, dans tout ce débat, un peu laissés de côté.

Et cependant ils forment comme un état-major qui est tout désigné pour servir d'intermédiaire entre le corps enseignant et le gouvernement. M. Piguët-Fages déclare qu'il appuiera, cas échéant, la proposition faite, lorsque le moment opportun sera venu et que le Département de l'Instruction aura donné son appréciation.

M. *le Président* remercie M. Piguët-Fages. Il ne voit pas trop comment on pourrait demander au chef du Département de

choisir des délégués dans une société indépendante des rouages du Département. La Commission scolaire se renouvellera dans un an ; à ce moment, on pourra prier le Département d'autoriser la Société à faire quelques propositions de candidats. Mais on ne saurait songer à les investir d'un mandat impératif, pas plus qu'on ne pourrait modifier aisément la composition de la Commission scolaire puisque cela entraînerait une décision législative.

Néanmoins, afin de donner satisfaction à M. Favre, M. le Président propose que cette question soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance. (Adopté.)

Aucune autre proposition n'étant faite, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier, GROSGURIN, LOUIS.

Compte rendu du banquet du 6 décembre 1902, Salle des Rois, Hôtel de l'Arquebuse et de la Navigation.

Ce banquet, dont le but était de célébrer tout à la fois le 3^{me} centenaire de l'Escalade et le 35^{me} anniversaire de la fondation de notre Société a été ce qu'il devait être, une solennité digne et imposante en même temps qu'une fête gracieuse pleine de vie et d'entrain.

La magnifique Salle des Rois de l'Hôtel des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, ornée de plantes vertes et de gerbes de fleurs, groupait autour de tables abondamment servies par M. Vidoudez, cent cinquante convives, magistrats, fonctionnaires divers de notre enseignement public — de l'école primaire à l'Université — assis aux côtés de charmantes institutrices dont les toilettes aux couleurs tendres parsemaient de tons joyeux les graves files d'habits noirs.

A l'heure des toasts, M. Charles Mégard est nommé major de table. Il porte la parole à notre président, M. Lucien Baatard, qui lit des lettres d'excuses de M. Vincent, le chef respecté et aimé du Département de l'Instruction publique, qu'une légère indisposition oblige à garder la chambre, de M. le secrétaire Henri Duchosal, de MM. les conseillers d'Etat Romieux et Besson, de M. le colonel Coutau, président des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, de MM. Guex, rédacteur de l'Éducateur et Reber, le dévoué professeur de nos